

La CMA participe au dispositif CAP CREATION

Parce que la création d'activités présente un enjeu majeur pour le développement du territoire et des emplois, la Région Réunion a lancé un dispositif spécifiquement destiné à rapprocher de l'entrepreneuriat les publics habituellement les plus éloignés. La CMAR s'est associée à ce dispositif.

Cet outil, appelé Cap Création, lancé en septembre mais perturbé par les mouvements sociaux de la fin 2018, propose cette année une offre souple et accessible de service pour l'entreprise à différents types d'avancement. C'est en amont de cette démarche que la CMAR et la CCI de La Réunion, partenaires de la Région dans ce dispositif, entrent en jeu.

Pour identifier les futurs chefs d'entreprise, les chambres consulaires représentent un point d'entrée privilégié. En effet, celles-ci se chargent d'abord de détecter les porteurs de projet en partenariat avec les acteurs de terrain tels que les missions locales et le pôle emploi.

Une étape indispensable pour évaluer le porteur de projet sur sa capacité à mettre en œuvre son projet d'un point de vue technique, humain et financier. Il sera aidé dans la structuration et la viabilité économique du projet et accompagné dans la réalisation de son business, dans sa recherche de financements et la mise en relation avec les financeurs.

Enfin, une formation de 35h viendra conclure le projet de création d'entreprise et accompagnera le futur chef d'entreprise à définir sa stratégie commerciale, à construire ses prévisions financières ou encore à choisir le statut juridique adapté à sa situation. Ces formations seront réparties en 13 sessions cette année.

Ces conditions remplies, la CMAR et la CCI de La Réunion l'orientent ensuite vers l'interlocuteur le plus adapté pour le financement de son projet : ADIE, Initiative Réunion, France Active Réunion qui sont en mesure de mobiliser un prêt à taux zéro pour un montant maximal de 8 000 euros.

Les créateurs, selon la nature de leur projet, peuvent également être orientés vers la BPI, les banques et pour la garantie de leur prêt bancaire vers France Active Réunion et la BPI.

Une fois les freins levés, les bénéficiaires sont immatriculés aux registres de la CMAR ou de la CCI de La Réunion. Puis vient la phase de suivi, sur trois ans, effectuée par les partenaires de Cap Création.

Les projets soutenus en priorité dans le dispositif en 2019 sont ceux qui seront portés par les demandeurs d'emploi, les femmes voulant se lancer dans l'entrepreneuriat, les habitants des Hauts de La Réunion et les projets relevant de l'Economie sociale et solidaire.

Cap Création bénéficie d'une subvention de 1 351 K€ sur trois ans, faisant l'objet d'un conventionnement annuel. A travers ce dispositif, l'objectif visé dépasse les 1300 créations d'entreprises d'ici 2020.

Porteurs de projets, n'hésitez pas à franchir la porte de votre CMA pour peut-être bénéficier du dispositif Cap Création !

CONTACT : **NORD** 0262 210435 **OUEST** 0262 455252 **EST** 0262 466200 **SUD** 0262 961240